



Conseil économique et social

Distr. générale
19 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Égalité maintenant, Feminist Majority Foundation, Girls Learn International, Inc (GLI), Human Rights Watch, Let's Breakthrough Inc., National Organization for Women (NOW), Pan-Pacific and South-East Asia Women's Association, l'Armée du Salut, The Unchained At Last Inc, la Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale et Zonta International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et Social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Le mariage d'enfants, problème important répandu aux États-Unis, constitue une atteinte aux droits de la personne qui touche principalement les filles et a des conséquences désastreuses. Dans leur politique étrangère, les États-Unis considèrent que le mariage avant l'âge de 18 ans est une atteinte aux droits de la personne ; ils font pression pour qu'il y soit mis fin et que les victimes soient protégées. Toutefois, dans leur pays, ils se refusent à prendre des mesures simples et fondamentales pour mettre fin au mariage d'enfants ou créer des mesures de protection sociale pour les victimes de mariages d'enfants.

Si l'âge nubile dans la majeure partie des États-Unis est de 18 ans, 48 États sur 50 prévoient des dérogations qui autorisent les moins de 18 ans à se marier. Dans 18 États, la législation ne prévoit pas d'âge minimum pour se marier.

Aux États-Unis, les dérogations concernant l'âge minimum du mariage sont généralement le « consentement » des parents et l'aval de la justice. Toutefois, ces deux dérogations sont extrêmement dangereuses pour les enfants.

Aux États-Unis, lorsqu'un enfant est forcé de se marier, ce sont très souvent ses parents ou ses tuteurs qui sont à l'origine du mariage. Ainsi, le « consentement » des parents, qui n'implique généralement rien de plus que leur signature sur une demande d'autorisation de mariage, est souvent en fait une « contrainte » exercée par les parents.

Lorsqu'un enfant est forcé de se marier, il est souvent contraint de mentir au juge à ce sujet. Ainsi, la procédure d'examen judiciaire met les enfants face à un cruel dilemme, puisqu'ils doivent choisir entre le fait de parler de leur détresse au tribunal et, partant, de s'exposer à de terribles représailles de la part de leurs parents, ou de mentir au tribunal et s'estimer pour toujours complices de leur propre mariage forcé ainsi que du viol et de la maltraitance qui vont de pair avec celui-ci.

Aux États-Unis, huit États autorisent une dispense d'âge pour les femmes enceintes. De telles dispenses ont été invoquées pour couvrir le viol et forcer des filles à épouser leur violeur, comme ce fut le cas de Sherry Johnson, originaire de Floride, qui a été forcée – à l'âge de 11 ans – d'épouser un membre de son église âgé de 20 ans, qui l'avait violée et mise enceinte.

En outre, des travaux de recherches menés aux États-Unis montrent que les mères adolescentes qui se marient finissent généralement par divorcer et se retrouvent souvent dans une situation économique plus défavorisée et plus instable que les mères adolescentes qui restent célibataires (Vivian Hamilton, *The Age of Marital Capacity : Reconsidering Recognition of Adolescent Marriage*, William & Mary Law School Scholarship Repository, 2012). Ces travaux ont également montré que 70 à 80 % des mariages contractés avant l'âge de 18 ans étaient voués à l'échec.

Aux États-Unis, l'âge nubile est fixé par les autorités de chaque État et non par le Gouvernement fédéral. Mais le Gouvernement fédéral ne protège pas non plus les filles contre le mariage d'enfants. Jusqu'à présent, il n'a pas fixé d'âge minimum pour présenter une demande de titre de séjour pour un conjoint étranger. Aux États-Unis, des filles d'à peine 15 ans ont été forcées d'épouser des hommes adultes à l'étranger, puis de présenter une demande de titre de séjour pour leur nouveau conjoint.

Le mariage d'enfants a des effets catastrophiques et durables sur les filles car il nuit à leur santé, à leur éducation et à leurs perspectives économiques, tout en

augmentant le risque qu'elles subissent des violences. Il convient de prendre en considération les aspects suivants :

- Les enfants sont quasiment incapables de se protéger contre le mariage forcé. Avant qu'ils ne deviennent majeurs (ce qui, dans la plupart des États du pays, se produit à l'âge de 18 ans), les enfants peuvent être facilement forcés de se marier ou de rester mariés. Ils doivent surmonter des obstacles juridiques et pratiques considérables s'ils tentent de quitter leur foyer, de se réfugier dans un centre d'accueil, de recourir à un avocat ou d'intenter une action en justice. En effet, dans de nombreux États du pays, les enfants sont autorisés à se marier, mais pas à demander le divorce en leur propre nom ;
- Aux États-Unis, les femmes qui se marient à 18 ans, ou avant, ont un risque 23 % plus élevé d'avoir du diabète cardiaque, un cancer ou un accident vasculaire cérébral que les femmes qui se marient entre 19 et 25 ans (*Disaggregating the Effects of Marital Trajectories on Health*, Journal of Family Issues, Matthew Dupre et Sarah Meadows, 1^{er} mai 2007). Les femmes qui se marient avant 18 ans ont également davantage de risques de développer divers troubles psychiatriques (*Child Marriage in the United States and Its Association with Mental Health in Women*, Pediatrics : Official Journal of the American Academy of Pediatrics, Yann Le Strat, Caroline Dubertret et Bernard Le Foll, 24 août 2011) ;
- Les filles et les femmes américaines qui se marient avant 19 ans sont 50 % plus susceptibles que les filles et les femmes célibataires d'abandonner leurs études secondaires et ont quatre fois moins de chances d'obtenir un diplôme universitaire (*Early Teen Marriage and Future Poverty*, The National Bureau of Economic Research, Gordon Dahl, mai 2005) ;
- Aux États-Unis, une fille qui se marie jeune a 31 % plus de probabilités de vivre dans la pauvreté lorsqu'elle sera plus âgée (ibid.) ;
- Au niveau mondial, les femmes qui se marient avant 18 ans ont trois fois plus de probabilités d'être battues par leur conjoint que celles qui se marient à 21 ans ou plus (World Policy Analysis Center, Fact Sheet, mars 2015).

On estime que, du fait du laxisme des lois et de l'absence de protection sociale, 248 000 enfants, dont certains n'avaient que 12 ans, ont été mariés aux États-Unis entre 2000 et 2010. Ce sont pour la plupart des filles qui ont été mariées à des hommes adultes.

Les États-Unis peuvent facilement résoudre ce problème. Le Gouvernement fédéral peut fixer à 18 ans l'âge minimum pour présenter une demande de titre de séjour pour un conjoint étranger, et les autorités de chaque État peuvent supprimer les dérogations qui autorisent le mariage avant 18 ans. Or, le Gouvernement fédéral n'a pas encore pris de mesures. Et, bien que deux États aient récemment adopté des projets de loi interdisant le mariage avant 18 ans, dans de nombreux autres, le législateur demeure réticent à mettre fin au mariage d'enfants. État après État, les textes ont été rejetés ou, dans certains cas, adoptés seulement après que le législateur a ajouté des dérogations autorisant encore le mariage d'enfants.

En outre, les États-Unis refusent toujours de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui constatent les dangers du mariage précoce.

Cette atteinte aux droits de la personne reste donc légale aux États-Unis et continue de toucher surtout les filles et d'avoir des conséquences désastreuses.

Pendant ce temps, le Département d'État des États-Unis enjoint à d'autres pays de mettre fin au mariage d'enfants. En 2016, il a estimé que mettre fin au mariage d'enfants à l'étranger était une stratégie essentielle pour l'autonomisation des adolescentes et déclaré que le mariage d'enfants était une « atteinte aux droits de la personne » qui avait « des répercussions désastreuses sur la vie d'une fille, mettant effectivement fin à son enfance » en forçant celle-ci « à devenir adulte et mère avant qu'elle soit prête sur le plan physique et mental ». Le Gouvernement fédéral alloue quelque 11 millions de dollars par an à la lutte contre le mariage d'enfants à l'étranger, à la fois pour mettre fin à cette pratique et pour aider les victimes, mais ne s'attaque pas à ce problème qui est pourtant bien présent aux États-Unis.

Nous, soussignés, demandons à la communauté internationale d'adresser un message fort aux États-Unis, tout comme les États-Unis l'ont fait à l'égard de la communauté internationale : il est temps de créer des mesures de protection sociale et d'adopter des lois mettant fin à l'atteinte aux droits de la personne que constitue le mariage d'enfants. Partout.
